

# Les élus unanimes contre le Plan de prévention des risques

Le conseil municipal a donné un avis défavorable au plan présenté par l'État. Plus de 200 maisons sont dans la zone rouge.

**P**our une fois, un sujet fait l'unanimité autour de la table du conseil municipal. Jeudi soir, majorité et opposition ont donné un avis défavorable au Plan de prévention des risques (PPR) falaises picardes, présenté par les services de l'État.

Le document d'urbanisme élaboré par la direction départementale des territoires et de la mer vise à « préserver les personnes et les biens dans les zones soumises au recul littoral, aux éboulements ou glissements de falaises ». Concrètement, il définit une zone rouge de 100 mètres de large en bord de littoral qui devient inconstructible. Certaines exceptions sont tolérées – les réseaux d'eau, gaz, électricité –, mais « le principe est d'interdire les constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements nouveaux ».

## Pas de prise en compte des ouvrages de protection

L'avis rendu contient une partie rédigée par la majorité et un complément par l'opposition. Les élus demandent que « l'emprise de la

## À SAVOIR

► **Le Plan de prévention des risques (PPR) falaises picardes** concerne trois communes : Ault, Saint-Quentin-Lamotte et Woignacourt.

► **L'enquête publique**, qui permettra à la population de donner son avis, se déroulera du 15 juin au 24 juillet.

► **Des permanences** auront lieu à la mairie d'Ault les 20 juin de 9 à 12 heures ; 24 juin de 15 à 18 heures ; 15 juillet de 15 à 18 heures ; 24 juillet de 14 à 17 heures.

zone rouge soit redéfinie selon un tracé plus cohérent ». Ils rappellent que cette dernière « ne prend pas en compte les protections existantes (NDLR : enrochements et digue 83) qui diminuent de manière importante le recul du trait de cote. » L'opposition, « satisfaite que sa voix ait été entendue », ajoute : « La méthode choisie pour établir le PPR n'est pas acceptable, car elle ne tient pas compte de l'efficacité des ouvrages de protection. Depuis la

construction de ces derniers et notamment de la digue 83, combien de maisons sont tombées ? », interroge le groupe de la Dynamique aultoise.

## « Un zonage extrême et arbitraire »

En conclusion, l'ensemble du conseil estime que « le zonage a été établi de manière extrême, voire arbitraire. Nous sollicitons une cartographie plus réaliste intégrant les ouvrages de protection. » L'enquête publique, prochaine étape de l'élaboration du Plan de prévention des risques, débutera le 15 juin. Les habitants pourront donner leur avis.

Cela sera-t-il suffisant pour faire reculer l'État ? Les habitants de la zone concernée devraient être nombreux à venir exprimer leur désaccord. Notamment ceux réunis au sein de l'association Ault environnement, qui lutte de longue date contre le PPR. S'ils n'étaient pas entendus, ils pourraient choisir de demander à la justice de trancher. Le dossier est loin d'être bouclé.

VINCENT HÉRY

## LES AUTRES POINTS

### Ramassage des ordures

Le maire a demandé à la communauté de communes de Bresle maritime un délai avant la mise en place des changements pour la collecte des ordures ménagères. À partir de septembre, elle n'aura plus lieu qu'une seule fois, le lundi ou le jeudi, en fonction de son lieu de résidence. Marthe Sueur a également demandé l'installation de quatre nouveaux

containers enterrés.

### Maison du phare

L'ancienne maison du gardien du phare va être vendue au prix de 120 000 €. Les futurs acquéreurs envisagent notamment d'y créer une chambre d'hôtes.

### Subvention en attente

L'association Sauvons l'église Saint-Pierre d'Ault a fait une demande de

subvention, à hauteur de 500 €, somme reçue en 2014. Mais les élus ont décidé de demander « un complément d'information » sur la nature précise des activités de l'association.

### Question Capitale

Le projet de motion pour défendre la candidature d'Amiens comme capitale régionale a fait débat. Elle a été adoptée, mais pas à l'unanimité.